

Enerterre une expérimentation contre la précarité énergétique

Dossier de presse 2 juin 2014

J U I N 2 0 1 4



Contacts Presse

Denis LETAN

Chargé de mission énergie
Tél. 02 33 71 61 90
dletan@parc-cotentin-bessin.fr

Laurent BOUYER

Chargé d'étude précarité énergétique
Tél. 02 33 71 61 90
lbouyer@parc-cotentin-bessin.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr

Un patrimoine terre à rénover

Quelques chiffres : le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin couvre 150 communes et compte 75 000 habitants.

Patrimoine emblématique, le nombre de bâtiments en Terre est de 10 000 sur le territoire, dont 4 000 maisons. Depuis son origine le Parc travaille sur la revalorisation de ce matériau et de cette filière.

La lutte contre la précarité énergétique

Le Parc mène depuis 2012, dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territorial, une expérimentation pour 3 ans, soutenue par la Fondation de France, dont l'objectif est de rénover des maisons en terre en impliquant leurs habitants. Les familles à revenu modeste, ne disposant pas des ressources nécessaires pour financer des travaux d'amélioration thermique, sont ciblées en priorité.

Impliquer les bénéficiaires

L'objectif est d'inciter les familles à mettre en œuvre ces travaux en diminuant fortement le coût restant à leur charge. Pour chaque famille, un dossier concernant la rénovation thermique globale de l'habitation est instruit avec l'appui d'un opérateur habitat, qui assure l'ingénierie financière du projet. Une partie des travaux est réalisée par les artisans dans le cadre des aides conventionnelles (Habiter Mieux, MSA, CARSAT,...), que complète le dispositif expérimental « Enerterre ».

Ce dispositif s'articule autour de Chantiers participatifs.

Un formateur professionnel encadre les chantiers, auxquels participent le propriétaire de la maison, d'autres bénéficiaires de l'expérimentation et des bénévoles volontaires.

L'ANAH apporte son soutien à l'opération, à titre exceptionnel, au titre du dispositif « Habiter Mieux » si les travaux respectent la charte de l'auto réhabilitation accompagnée (présence d'un formateur professionnel, assurance décennale des travaux, amélioration d'au moins 25 % des performances thermiques du bâtiment après travaux).

Un **Système d'Echange Local** (SEL) est adossé à ce dispositif pour équilibrer le temps offert par chaque bénéficiaire et celui dont il bénéficiera sur son propre chantier. Pour les bénéficiaires qui ne seraient pas en capacité de participer physiquement, d'autres apports peuvent être intégrés (transport, prêt de matériel, préparation de repas, ...)



39 familles sont impliquées à ce jour, 10 chantiers ont été réalisés depuis 2012 : enduits terre, enduits isolants terre paille ou chaux chanvre, isolation chanvre... Les matériaux locaux et écologiques sont toujours privilégiés.

Les travaux d'auto-réhabilitation dans le cadre du dispositif sont limités à la liste suivante :

- isolation : combles, rampants, planchers, murs ;
- petites reprises de maçonnerie et enduits : rejointoiement, enduits terre ou chaux, enduits isolants ;
- lutte contre l'effet de paroi froide des parois vitrées : étanchéité des huisseries, pose de rideau coupe froid.

En aucun cas des travaux lourds ou structurels ne seront engagés dans le cadre des chantiers d'auto-réhabilitation.

Ces travaux sont réalisés par des artisans locaux, associés au dispositif.

Accélérer la dynamique, ouvrir aux éco-constructeurs...

Les difficultés sont nombreuses : mobilisation des familles, assurabilité des travaux, organisation des chantiers... Pour accélérer la dynamique de ce projet, et partant du principe que la mixité est source de richesse, l'objectif est d'élargir le type de familles participant à Enerterre : tous les auto constructeurs ayant des projets de rénovation écologique et sensibles aux expériences solidaires et conviviales peuvent participer à ce dispositif.

Une expérience mobilisatrice

Depuis son lancement l'expérimentation a suscité, outre la Fondation de France et le MEDDTL l'intérêt de nombreux partenaires, qui l'ont soutenue financièrement ou techniquement : Fondation Macif, ADEME et Conseil régional de Basse-Normandie, Conseil général de la Manche, centres médico sociaux, Préfecture de région, DREAL, DDTM et ANAH, associations locales en autoconstruction, GRETA, opérateurs habitat.

L'enthousiasme des médias a aussi été mis à profit : « La Croix », « Maisons Paysannes de France », les journaux locaux, France 3 région, France Bleu Cotentin, France Inter ont évoqué Enerterre.

Contacts Presse

Odile PIERRE

Chargée de communication

Tél. 02 33 71 61 90

opierre@parc-cotentin-bessin.fr

Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin
manoir de Cantepie
17 rue de Cantepie
50500 LES VEYS

Tél. 02 33 71 61 90

Fax. 02 33 71 61 91

www.parc-cotentin-bessin.fr